

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers		L'an deux mil vingt six
En exercice	15	Le : 05 Juin 2026 à 18h30
Présents	10	Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence Monsieur Pascal RAPIN maire.
Votants	13	Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026
Abstentions	0	Date de l'affichage de la convocation : 29 mai 2026
Contre	0	Présents : Pascal RAPIN, , Thi-Lan DIMECK, Custodia CARVALHO, , Victor GUASP, Patrick HERVET, Clément LE GALL, Virginie MARIOT, Jacques PERARD, Alexis PEREIRA, Jean-Michel RADOUX, Flavie RUDE.

Délibération N°2026-23

Absent excusé : Océane FRAGNAUD a donné procuration à Thi-Lan DIMECK, Sophie BERTRAND a donné procuration Victor GUASP, Chantal BELLOT a donné procuration à Pascal RAPIN, Custodia CARVALHO a donné procuration Alexis PEREIRA

Absent : Christian MYSZKIEWICZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

Objet : Proposition d'achat parcelle C.1214 Chemin de Volveaux Quincy (18)

Monsieur Pascal Rapin, maire de Quincy (18) expose les faits suivants :

Par lettre du 21 mai 2026, les époux SAYOYE demeurant 4 ter Chemin de Volveaux à QUINCY (18), sollicitent l'achat de la parcelle C.1214 d'une superficie de 539m2 située aux « Vignes de Volveaux » commune de QUINCY (18). Le prix proposé est de 5000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité afin de vendre ce terrain à M et Mme SAYOYE au prix de 5000 euros, les frais de notaire restent à la charge de l'acheteur. L'autorisation est donnée à M Pascal RAPIN, Maire de QUINCY (18) de signer l'acte de vente auprès de Maître VILAIRE, Notaire à MEHUN-SUR-YEVRE (18).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : D'accepter la proposition du Maire,

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le : 09/06/2026

Acte transmis en préfecture le : /06/2026